



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/141

**Adoption des comptes administratifs 2015 : Budget annexe du stationnement
Examen du compte de gestion du trésorier municipal**

Monsieur le maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2015.

Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué aux finances, en qualité de Président de séance.

Monsieur Sbraggia expose à l'Assemblée :

Dernier acte du calendrier budgétaire d'une collectivité, le Compte Administratif termine le cycle annuel financier et retrace l'exécution du budget de l'année.

Le Compte Administratif 2015 du budget annexe du stationnement fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 579 420.59 €

RECETTES : 1 959 544.26 €



Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **380 123.67 €**

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 446 728.14 €

RECETTES : 389 282.01 €



Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : **57 446.13 €**

↳ Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : 322 677.54 €

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	143 752.49		-201 198.62	- 57 446.13
Fonctionnement	239 062.66		141 061.01	380 123 .67
Total	+ 382 815.15		-60 137.61	+ 322 677.54

Comme il vous a été précisé lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif, le service des horodateurs et le Parking « Des quais » étaient tous 2 intégrés au sein du budget annexe du stationnement jusqu'au 31 Décembre 2015.

La ville a pris la décision (cf. délib n° 2015/397) que la gestion des parkings se ferait à partir du 01 Janvier 2016 sous la forme d'une régie avec autonomie financière. Pour des raisons de comptabilité différente, il a donc été décidé d'avoir deux budgets distincts pour l'exercice 2016 :

- La conservation du budget annexe Stationnement tel quel pour les horodateurs et le stationnement dit de surface (comptabilité M14).
- La création d'un Budget Parking dédié à la régie avec autonomie financière pour les parkings « Diamant » et « Des quais » (comptabilité M4).

La présentation synthétique du Compte Administratif 2015 est présentée ci après :

Présentation synthétique du compte administratif 2015 budget du stationnement			
Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
Fonctionnement	1 579 420.59	Fonctionnement	1 720 481.60
Charges à caractère général	549 108.25	Abonnements	13 765.00
Frais de personnel	464 383.88	Droits de stationnement	1 201 716.60
Frais financiers	517 490.15	Redevance concessionnaire	505 000.00
Charges exceptionnelles	35 818.31		
Dotations aux amortissements	12 620.00		
Investissement	446 728.14	Investissement	245 529.52
Dettes et emprunts	421 935.75	FCTVA	136 260.62
Travaux en cours	24 792.39	Subventions reçues	96 648.90
		Dotations aux amortissements	12 620.00
Total	2 026 148.73	Total	1 966 011.12
Soit un solde négatif sur réalisations 2015		- 60 137.61	
Excédent de fonctionnement reporté 2014		239 062.66	
Excédent d'investissement reporté 2014		143 752.49	
soit un résultat global de clôture avant reste à réaliser		+ 322 677.54	
Recettes d'investissement à réaliser		0.00	
Dépenses d'investissement à réaliser		105 362.40	
Solde global CA 2015		+ 217 315.14	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- Chapitre 011 : les achats et charges externes pour 549 108.25 €.

Le principal élément au sein du chapitre est le versement du solde des indemnités actées aux commerçants du square Campinchi pour 396 015.50 €.

Ainsi le montant total des indemnités et les frais afférents s'élèvent donc au final à la somme de 832 851.50 € selon le détail présenté ci après.

- Indemnités commerçants : 765 336.00 €
- Remboursement taxes d'occupation domaine publique : 28 965.50 €
- Frais honoraires pour expertise : 38 550.00 €

Est également comptabilisée au sein du chapitre 011 la redevance d'occupation temporaire du domaine ferroviaire signée avec la Collectivité Territoriale consentie à la commune pour la réalisation d'une aire de stationnement quartier de l'Amirauté pour un montant de 78 000.00 € (Cette convention signée en Décembre 2013 lie la Ville et la CTC pour une période de cinq années).

- Chapitre 012 : les frais de personnel à hauteur de 464 383.88 €.
- Chapitre 66 : les intérêts de la dette pour un montant global de 517 490.15 €.
- Chapitre 67 : est enregistré au sein du chapitre le reversement des recettes des horodateurs à la régie du Port de plaisance pour 35 363.31 €.
- Chapitre 042 : sont comptabilisées les dotations aux amortissements du matériel et des installations techniques pour un montant de 12 620.00 €.

II) Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré par :

- Chapitre 70 : le montant des abonnements pour 13 765.00 €.
- Chapitre 73 : les recettes des horodateurs à hauteur de 1 201 716.60 €.
- Chapitre 75 : la redevance de 505 000.00 € versée par le délégataire pour la mise à disposition des biens immobiliers.
- Le résultat de fonctionnement reporté du CA 2014 pour 239 062.66 €. (Cf. Délib n°2015/149).

SECTION D'INVESTISSEMENT

I) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent :

- Chapitre 16 : le remboursement du capital des emprunts pour 421 935.75 €.
- Chapitre 23 : les travaux pour l'amélioration et agencement du stationnement totalisent 24 792.39 €.

II) Recettes d'investissement

Le financement de la section est assuré par :

- Au chapitre 10 : 136 260.62 € ont été perçus au titre du Fonds de Compensation de la TVA.
- Au chapitre 13 : est comptabilisé le reliquat d'une subvention provenant de la collectivité territoriale à hauteur de 96 648.90 €.
- Chapitre 040 : sont enregistrés les montants des amortissements du matériel et des installations techniques pour un montant de 12 620.00 €.
- Le solde d'exécution positif de la section reporté du CA 2014 pour 143 752.49 € est repris au compte 001.



III) L'endettement

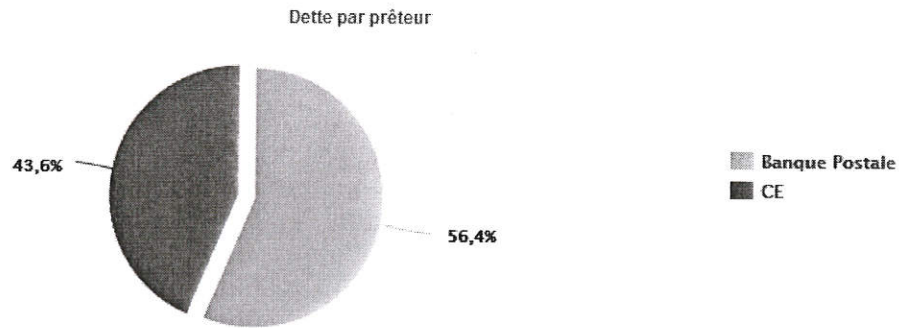
L'endettement au 31 décembre 2015 du budget annexe du stationnement est le suivant :

Pour 2015, le montant du flux de la dette a été de 971 726.90 € et sa répartition a été la suivante :

Montant du capital remboursé : 421 935.75 € Montant des intérêts payés : 549 791.15 €

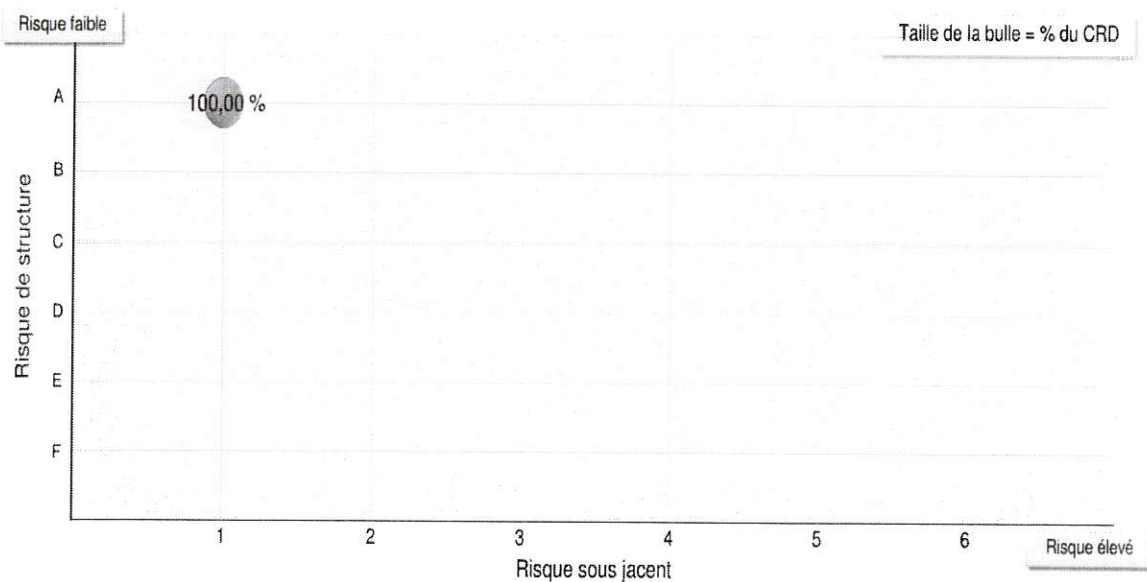
Le détail par établissements bancaires est le suivant :

Prêteur	Montant emprunté	Nombre d'emprunts	Capital restant dû au 31/12/2015	% par établissement
 Caisse Epargne	4 500 000.00	2	5 017 829.51	43.63 %
 La Banque Postale	6 695 000.00	1	6 482 704.40	56.37 %
	12 195 000.00	3	11 500 533.91	100 %



L'intégralité des emprunts souscrits sur ce budget annexe sont classés 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Capital restant dû au 31 Décembre 2015	Risque de taux	CBC
Caisse d'Epargne	2012	1 500 000.00 €	11.98	Taux fixe à 4.43 %	1 273 659.55	Fixe	1A
Caisse d'Epargne	2013	4 000 000.00 €	17.82	Taux fixe à 4.61 %	3 744 169.96	Fixe	1A
La Banque postale	2014	6 695 000.00 €	18.42	Taux fixe à 4.55 %	6 482 704.40	Fixe	1A
		12 195 000.00 €			11 500 533.91		



Il vous est demandé de bien vouloir approuver le compte de gestion établi par le Receveur municipal ainsi que le compte administratif 2015 du budget annexe du stationnement

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ;
Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 mai 2016,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Laurent MARCANGELI, Député-maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE

**Par 35 voix pour, 3 voix contre (Messieurs Bastelica, Luciani, Ciabrini)
et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)**

Le Compte Administratif 2015, Budget annexe de stationnement, ci-annexé ainsi que le compte de gestion établi par le trésorier municipal, tous deux étant en concordance.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Compte Administratif 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160530-2016_141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016

Publication : 06/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation
Budget annexe du stationnement

